



Communiqué de presse, le 15 mars 2022

"Donner aux résidents d'immeubles d'habitation dotés de systèmes de chauffage collectif la garantie qu'ils ont eux aussi droit à des taux de TVA réduits".

Suite au nouvel accord sur l'énergie, les syndicats s'attendent aujourd'hui à un flot de questions de la part d'habitants inquiets (aussi bien des locataires que des copropriétaires) d'immeubles dotés d'un système de chauffage collectif. Le gouvernement peut-il garantir qu'ils bénéficieront également du taux réduit de TVA pour le gaz ? Il ne s'agit pas d'un phénomène "marginal". La Belgique compte plus de 225 000 immeubles à appartements contenant plus d'un million et demi de logements.

« Une grande partie de ces immeubles disposent d'une installation de chauffage collectif avec une consommation au nom de l'association des copropriétaires (ACP) et donc d'une personne morale et d'un contrat de consommateur professionnel. Si la réduction de la TVA ne s'applique pas dans cette situation, plusieurs dizaines, voire centaines de milliers de Belges seront littéralement laissés pour compte » souligne Yves Van Ermen, Vice-Président de Federia.

Federia et CIB Vlaanderen, les fédérations professionnelles représentant les syndicats, soulèvent depuis des semaines la question des installations collectives de chauffage auprès des ministres et cabinets compétents. Les préoccupations sont bien connues. Il est donc important de fournir rapidement les garanties nécessaires aux habitants des appartements concernés. À ce jour, et même après la conférence de presse d'aujourd'hui, rien n'est clair à ce sujet.

Un arrangement - à l'instar du taux réduit de TVA pour l'électricité - selon lequel le champ d'application d'un remboursement de TVA est limité aux contrats de ménage, signifierait que de nombreux habitants d'appartements seraient laissés de côté. Alors que cela a pu être toléré avec l'électricité car il n'existe quasiment jamais de contrat collectif au nom des ACP pour la consommation d'électricité domestique (ce contrat se limite à la consommation d'électricité dans les parties communes telles que le hall d'entrée, l'ascenseur, les couloirs, etc.), la situation est complètement différente avec le gaz.

Une solution possible

Federia et CIB Vlaanderen, au nom des syndicats professionnels, ont tenu à souligner qu'il existe des solutions parfaitement possibles pour exprimer ces garanties. Une solution possible, par exemple, pourrait être un certificat de TVA, par lequel le syndic déclare que le bâtiment est utilisé exclusivement ou principalement à des fins résidentielles, afin que le fournisseur d'énergie puisse appliquer le taux de TVA réduit.

Federia et CIB Vlaanderen lancent donc un appel au gouvernement fédéral. "Faites comprendre immédiatement que chaque famille pourra bénéficier de la réduction de la TVA sur le gaz ! Empêcher que les habitants des immeubles d'habitation dotés d'une installation de chauffage collectif soient laissés dans l'incertitude et l'inquiétude !"

Pour de plus amples informations :

Charlotte De Thaye – Directrice Générale de Federia – 0474 476 580 –
charlotte.dethaye@federia.immo

A propos de Federia

Federia, la Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique, fut fondée en 2015 par le regroupement des principales associations professionnelles du secteur : l'ABSA (Association Belge des Syndics et Administrateurs de Biens), Federimmo représentant les anciennes CIB Provinciales et Réflexions Immobilières.

La Fédération compte aujourd'hui plus de 1.000 membres représentant les différents métiers de la profession d'agent immobilier : courtiers, syndics et régisseurs immobiliers. Aux côtés des agents immobiliers, Federia compte également parmi ses membres les employés d'agences immobilières.

Cette représentativité permet à Federia de faire remonter vers les autorités nationales des informations pertinentes dont les besoins des différents acteurs et les réalités du terrain.

La vocation de Federia est avant tout de représenter les agents immobiliers et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des instances diverses et du grand public mais aussi d'accompagner ses membres au quotidien. Elle leur fournit une large gamme de conseils, de services et de formations pour développer leurs compétences, leur éthique et leur professionnalisme.

Plus d'informations sur www.federia.immo.